

**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 OCTOBRE 2018**

L'An deux mille dix-huit, le quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-quatre septembre deux mille dix huit.

Conseillers en exercice au jour de la séance :	32
Présents :	24
Absents ayant donné Pouvoir :	5
Absents:	3

PRÉSENTS : M. Bernard DEBAECKER, Maire,

Adjoints,

M. BAILLEUL, Mme CHARMET, M. ARNOUITS, Mme REYNAERT, M. PERLEIN, Mme AZEVEDO, M. LESAGE, Mme TRYHOEN, Mr BURGHELLE, Mme BEURAERT

Conseillers Municipaux Délégués,

M. GANTOIS, Mme DAUCHEZ, M. MECHENTEL

Conseillers Municipaux,

Mme BRISBART, M. LANCRY, Mme VANDENBROUCKE, M. DEWYNTER, Mme LARRIDON, Mme SCHRICKE, Mme MACOU, M. BRAHIMI, M. PRINCE, Mme LAMS

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. BELLEVAL	qui a donné pouvoir	à M. Brisbart
M. Gaël DUHAMEL	qui a donné pouvoir	à M. Bailleul
Mme CARPENTIER	qui a donné pouvoir	à Mme Charmet
M. LABITTE	qui a donné pouvoir	à M. Brahimi
M. DECOOPMAN	qui a donné pouvoir	à Mme Schricke

ABSENTS :

M. Jauffray CONTREMOULINS,
M. Philippe DUHAMEL,
Mme Béatrice VEIT-TORREZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe Gantois

Monsieur le Maire désigne Monsieur Philippe GANTOIS comme secrétaire de séance.

Après l'appel, Monsieur le Maire fait part du décès de Monsieur Laurent LEVERD, employé à la ville d'Hazebrouck depuis le 1^{er} mai 1993 et survenu le 17 septembre dernier.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 24 juin 2018, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions.

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2018 est adopté l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions inscrites à l'Ordre du Jour :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

1. - **EMET UN AVIS FAVORABLE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour)** sur la proposition effectuée par la commission locale d'évaluations des charges transférées concernant la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) **après interventions de M. Brahimi, Monsieur le Maire, et de M. Gantois.**

2. - **AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour),** la création de 4 services civiques supplémentaires, portant à 6 le nombre de services civiques au tableau des effectifs de la ville, **après interventions de M. Brahimi, Monsieur le Maire, Mme Schricke, et de M. Bailleul.**

3. - **AUTORISE à l'UNANIMITÉ (23 voix pour et 6 abstentions)** la création d'un poste de responsable des services techniques dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2019 **après interventions de M. Brahimi, Monsieur le Maire, Mme Schricke, et de Mme Macou.**

4. **AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour)** la signature de la convention de partenariat entre la municipalité d'Hazebrouck et l'Association des Papillons Blancs d'Hazebrouck.

5. - **APPROUVE à l'UNANIMITÉ (19 voix pour, et 10 abstentions)** la signature de l'avenant à la convention d'étude-projet/dossier de consultation des entreprises sur la future passerelle du pôle gare d'Hazebrouck, **après interventions de M. Brahimi, Monsieur le Maire, Mme Schricke, Mme Larridon, et de M. Arnouts.**

6. - **AUTORISE à l'UNANIMITÉ (23 voix pour et 6 abstentions)** la vente de terrains agricoles communaux au profit de :

➤ **Monsieur et Madame GRUSON-CALCOEN**

Exploitation d'une parcelle située sur la Commune de HAZEBROUCK (59190), et référencée sous la numérotation : ZC 25 d'une superficie de 7 230 m² environ, lieu-dit « La Cappellerie », après saisine de France Domaine, le prix de vente est fixé à 5 061 € HT.

Maître BLONDE, de la SCP BLONDE-COURDENT à HAZEBROUCK (59190) sera en charge de la rédaction de l'acte de vente.

➤ **Monsieur et Madame DECOOPMAN**

-Exploitation de la parcelle située sur la Commune de MORBECQUE (59190), et référencée sous la numérotation : ZL 42 d'une superficie de 4 730 m² environ, lieu-dit « Creekersberg Veld», après saisine de France Domaine, le prix de vente est fixé à 3 311 € HT.

Maître Vincent DELVART, Notaire à WORMHOUT (59470), sera en charge de la rédaction de l'acte de vente.

Pour chacun des dossiers, les frais de notaire et tous autres frais supplémentaires nécessaires à la vente seront à la charge des acquéreurs.

7. - AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) la vente de la parcelle communale référencée CW n°237 au profit de Monsieur et Madame CARLIER ou tout autre personne qui s'y substituerait, pour un montant de 720 € hors frais annexes qui seront à la charge de l'acquéreur.

8 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) la vente de la parcelle communale cadastrée section DM n°205 au profit de Monsieur et Madame DEWAELE-TOP ou de toute autre personne qui s'y substituerait pour un montant de 70 000 € hors frais annexes qui seront à la charge de l'acquéreur.

9 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) l'incorporation dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section DL n°315, DL n°412, DL n°414, DL n°415, DL n°429, DL n°430, DL n°432, DL n°437, DL n°443, DL n°449, DL n°450, DL n°454, DL n°455, DL n°456, DL n°457, DL n°460, DL n°461, représentant la voirie, les espaces communs de la rue de l'Houtland, de la rue du Westhoeck, de la Schachts Veld, et l'inscription des équipements, voiries et réseaux divers au budget.

10 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour), le déclassement du domaine public d'une portion de parcelle cadastrée section CL 79 pour une superficie d'environ 216 m² pour la classer dans le domaine privé de la Commune.

11 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) l'acquisition de la parcelle DL 465 d'une contenance de 10m², au prix de l'euro symbolique appartenant à Monsieur et Madame BAEY, les frais inhérents à ce dossier étant à la charge de la commune d'Hazebrouck.

12 APOUVE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) l'agrandissement du cimetière du Rocher sur le terrain cadastré DI-7 appartenant à la commune, et le projet présenté, sous réserve d'un examen géologique favorable.

13 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil, ainsi que le versement de l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour toute la durée du mandat, en précisant que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Monsieur Régis TENEUL, receveur de la commune d'Hazebrouck et des établissements publics locaux pour toute la durée du mandat.

14 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) le versement des subventions 2018 qui pourront être réglées périodiquement aux associations suivantes :

- Association d'Action Educative et Sociale (A.A.E. Dunkerque) (450€)
- Association sportive du lycée professionnel des Monts de Flandres (235€)
- Krav'Maga Hazebrouck (300€)
- Société des Sëniculteurs et Oiseleurs d'Hazebrouck et des Environs (300€)
- Artisans du Monde Cœur de Flandre (500€)

15 APPROUVE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) la décision modificative n° 2 du budget 2018 de la Commune d'HAZEBROUCK.

16 à 20 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) les demandes de subventions auprès de l'ANDES (association nationale des élus en charge du sport), de la CCFI (communauté de communes de Flandre intérieure), du CNDS (centre national pour le développement du sport), du Département, et de la Région des Hauts de France, pour la remise en état des 4 courts de tennis extérieurs au centre tennistique, complexe sportif de l'Hoflandt, route de Borre à Hazebrouck.

21 APPROUVE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) les dispositions de la convention relative à la mise en œuvre d'un dispositif Coup de Pouce grâce au partenariat entre la ville d'Hazebrouck, le Centre Communal d'Actions Sociales, **après interventions de Mme Schricke, Mme Thryhoen, Mme Valérie Bridel, et de Mme Charmet.**

22 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) la signature de la convention de partenariat entre la ville et l'association « Les Flandres à la télévision »

23 AUTORISE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) la signature de la convention d'occupation du complexe tennistique de la Tulipe Noire pour l'organisation du tournoi « Haz Master Tour », **après interventions de M. Brahimi, Monsieur le Maire, M. Bailleul, et de M. Méchentel.**

24 APPROUVE à l'UNANIMITÉ (29 voix pour) la signature de la convention conclue avec le groupement d'intérêt public « Mission du centenaire de la Première Guerre Mondiale » encadrant le versement de la subvention à la Ville d'HAZEBROUCK d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal, en application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2015 (décisions n° 2018/54 à 2018/86).

Le Conseil Municipal a pris connaissance des rapports annuels

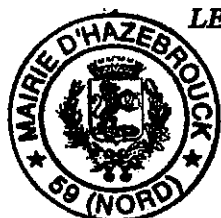
- Rapport annuel 2017 du Smictom des Flandres sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets,
 - Le rapport d'activité 2017 du SIECF,
 - Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2017
-

Les documents suivants ont été transmis aux Membres du Conseil Municipal :

- Point 1 : Rapport de la CLECT**
- Point 4 : convention PAPILLONS BLANCS**
- Point 5 : Avenant à la Convention**
- Point 6 : acquisitions + avis des domaines+ plans**
- Point 7 : accord + avis du domaine + fiche parcelle**
- Point 8 : courrier + avis du domaine+ plan**
- Point 9 : plan de situation + plan parcellaire+ Etat parcellaire**
- Point 10 : plan de division**
- Point 11 : plan + extrait cadastral**
- Point 12 : plan projet + plan couleur réelle**
- Point 14 : subventions aux associations**
- Point 21 : convention ASSOCIATION COUP DE POUCE**
- Point 22 : convention LES FLANDRES A LA TELEVISION**
- Pont 23 : convention HAZ MASTER TOUR**

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h25.

Hazebrouck, le vendredi 05 octobre 2018



LE MAIRE DE LA VILLE d'HAZEBROUCK,

Bernard DEBAECKER